



Numéro de l'acte	2017-121-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

QUESTION N°2017-121

URBANISME : Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles A 2069, 2068 et 2067 sises à l'entrée du Marais

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Conformément à la délibération n°2017-51 du 11 avril 2017 relative à la cession des parcelles cadastrées section A 1525 et A 1690 sises à l'entrée du Marais, un arpentage a été réalisé par l'Agence BPH.

Suite au relevé sur le terrain, un plan de cession aux riverains suivant l'occupation a été dressé et signé des différentes parties.

Il apparaît qu'en plus de l'occupation des deux parcelles appartenant à la commune par les propriétaires riverains, le domaine public communal soit également occupé.

En effet, le plan de cession aux riverains (ci annexé) précise que :

- Madame Catherine LOTHE et Monsieur Jean-Marc PECRO, domiciliés 55 rue de Lorraine à Arques, occupent le domaine public de la commune d'Arques pour une superficie de 8 m², soit la parcelle cadastrée section A 2069,
- Madame Muriel BUNNENS et Monsieur Robert HERTSOEN, domiciliés 53 rue de Lorraine à Arques, occupent le domaine public de la commune d'Arques pour une superficie de 32 m², soit la parcelle cadastrée section A 2068,
- Madame Virginie OFFRE et Monsieur Jérémy WAEGHE, domiciliés 51 rue de Lorraine à Arques occupent le domaine public de la commune d'Arques pour une superficie de 1 m², soit la parcelle cadastrée section A 2067.

La Commune d'Arques entend régulariser cette situation.

Les propriétaires riverains ayant entretenu ces parcelles pendant de nombreuses années, la Commune leur a donc proposé :

- que la cession de ces parcelles soit effectuée à l'euro symbolique, avec dispense de paiement,
- que les frais de notaire soient à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées section A 2067, A 2068 et A 2069

- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette opération et notamment tout acte de cession des parcelles à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- de confier à la SCP COCKENPOT MERVEILLE GERONNEZ LOBRY-COCKENPOT (36, rue Allent, BP 20033, 62 501 Saint-Omer CEDEX) la rédaction de l'acte authentique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 novembre 2017



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe, Présidente de séance,


Madame Laurence DELAVAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Affiché le 14 novembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le Maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 06 novembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Karine BONVOISIN
Claude LECAT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé**
- **9 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.